



Pathologies du bois : repères techniques



Durée

7.00 Heures

1 Jour



Pré Requis

Aucun



Public Concerné

Cellule Maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, personnel de service technique ayant des connaissances techniques dans le bâtiment

Objectifs :

- Permettre d'orienter les travaux de réhabilitation sur un patrimoine existant.
- Donner les bases des règles de l'art sur les thèmes abordés.
- Rappeler les bonnes questions à se poser avant intervention.

Contenu

1. Le bois dans la construction :

- Constitution macroscopique et microscopique, et conséquences sur la durabilité et les propriétés mécaniques du bois
- Reconnaissance des principaux bois de construction : chêne, châtaignier, pins, sapin-épicéa, mélèze-douglas, peuplier
- Termites, insectes à larves xylophages, champignons de pourriture :
 - biologie,
 - conditions de développement,
 - identification des dégâts.

2. Diagnostic de l'état de conservation des ouvrages en bois :

- Diagnostic parasitaire : évaluation de l'importance des dégradations et de l'état d'activité des infestations
- Diagnostic solidité :
 - fissurations anormales,
 - ruptures,
 - déformations excessives,
 - jeux importants,
 - appuis insuffisants.

3. Solutions de renforcement, de remise en état et de traitement :

- Analyse des risques selon l'origine de la pathologie et l'ouvrage
- Solutions de renforcement des structures bois :
 - renforts traditionnels,
 - techniques innovantes.
- Capacité portante des ouvrages bois anciens
- Guide décisionnel des mesures de traitement nécessaires pour assainir l'ouvrage
- Modalités de traitement des bois et des bâtiments contre les termites, les insectes à larves xylophages, les champignons de pourriture :
 - techniques traditionnelles,
 - techniques innovantes.



Moyens pédagogiques

- Diaporama
- Photos de pathologies issues de cas réels
- Présentation d'échantillons



Modalités d'évaluation

Autoévaluation par les stagiaires concernant l'atteinte des objectifs visés.
Documents délivrés :
- Attestation de fin de formation (stagiaire)
- Attestation d'assiduité (employeur)